**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

**Band:** - (1935)

Heft: 22

**Artikel:** Au congrès littéraire et artistique de Caux

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-732761

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Association cinématographique **Suisse Romande**

#### Assemblée générale ordinaire du 12 février 1935, à Genève

L'activité, à l'Hôtel Touring-Balance, à Genè-L'activité, à l'Hôtel Touring-Balance, à Gene-ve, où avait lieu l'assemblée, était déjà grande le lundi soir. De nombreuses arrivées faisaient prévoir une forte participation, malgré la grippe qui a retenu un certain hombre d'exploitants à la maison. Dans une petite salle, le Comité, au complet, prenait ses dernières dispositions pour les grands débats du lendemain; ce n'est qu'a-serse soivait ou'il touringit ses trayaux.

les grands débats du lendemain ; ce n'est qu'après minuit qu'il terminait ses travaux.
Mardi matin, la grande salle du Touring se
remplit peu à peu. Une soixantaine d'exploitants
sont là, représentant, comme on l'apprendra plus
tard, près de quatre-vingts cinémas.
A 10 h. 30, M. Martin, président, souhaite la
bienvenue et donne la parole au secrétaire pour
lire le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de mars 1931. Il est si fouillé, si complet
que sa lecture demande cinq bons quarts d'heure, avec une interruption de quelques minutes.
Un vote de l'année précédente, qui n'est pas
conforme aux dispositions statutaires, est annulé. L'ancienne formule, prévoyant qu'un cinéma
ne peut être représenté que par une seule personne, est maintenue.

sonne, est maintenue.

sonne, est maintenue.

Le rapport de gestion et le rapport des comptes, minutieusement rédigés par le secrétairecaissier, M. Bech, sont approuvés avec félicitations à leur auteur. Le rapport écrit et oral des vérificateurs des comptes, MM. Rœslin et Torriani, confirma la parfaite tenue de la comptabilité. Malgré de grosses dépenses extraordinaires, l'exercice boucle par un léger boni et c'est
avec une fortune de plus de 3000 fr. que l'ACSIR
recommence l'exercice 1935. Décharge est donnée
au secrétaire-caissier.

MM. Jaquier et Cornaz sont désignés comme scrutateurs.

scrutateurs.

La commission de conciliation, qui s'occupe des cas de violation de la convention, est constituée comme suit pour 1935:

Président: M. W. Jung, juge au tribunal de

Président: M. W. Jung, juge au tribunal de Ire instance, à Genève. Arbitres: MM. Lavanchy et Louviot. Suppléants: MM. Warlet et Nicolas. Le cinéma Eden, La Chaux-de-Fonds (M. Ri-chard), qui a passé des films au Métropole, non affilié à l'ACSR, est condamné à 500 fr. d'amen-de, payables dans les six mois. (Cette décision est modifiée, par la suite, en 300 fr. payables im-médiatement.)

médiatement.)

M. Hadorn, anciennement à Neuchâtel (Caméo), puis ensuite à Lausanne (Royal) et à Leysin (Apollo), actuellement directeur du Capitole, à Genève, est radié de la liste des membres, pour non accomplissement de ses obligations financières et location de films à deux cinémas irréguliers, non affiliés à l'ACSR.

Sont également exclus pour n'avoir pas rempil leurs obligations de membres, MM. Mockly (anciennement cinéma Novelty, Genève) et Augsburger (anciennement cinéma Apollo, Le Locle).

Quant à la faillite du Cinéma Bel-Air, à Lau-sanne (M. Siegrist), elle suivra son cours. Mo-mentanèment, ce cinéma est suspèndu comme membre, jusqu'à sa réouverture, que l'on dit pro-

chaine.
Toute cette partie administrative, enlevée sans obstacles, se termine à 12 h. 20. Les débats sont suspendus jusqu'à 14 h... que dis-je, jusqu'à 14 h. 30, et pourtant l'ordre du jour prévoyait qu'ils devaient reprendre à 13 h. 45! Que dirait le public, si les spectacles commençaient avec un tel retard? Mais l'assemblée générale, c'est une occasion de sortir des tracas journaliers et de se détendre un peu les nerfs, même quand les débats sont orageux. Donc, rien d'étonnant à ce que l'on s'accorde un peu de bon temps entre la poire et le fromage!

Le «silence s. v. p.> du président marque la reprise des délibérations et le secrétaire a la parole pour renseigner l'assemblée sur les travaux de la commission mixte (loueurs et exploitants) chargée d'étudier une nouvelle convention. Clairement, pondérément, il comment tous les points qui ont retenu plus particulièrement l'attention de la commission et la façon dont ils ont été défendus par les représentants des deux par-Toute cette partie administrative, enlevée sans

ties. Dans certains cas, les avis sont partagés: limitation des cinémas, payement des films au comptant, prix minimum des films, etc.; dans d'autres cas, ils concordent: liberté du film muet seulement dans les localités où il n'y a pas de membres de l'ACSR, dépôt des listes des films au secrétariat de l'ALS par ses membres, arbitrage ou tribunal civil suivant l'importance du litige, sanctions contre les loueurs qui n'empéchent pas le passage de leurs films dans d'autres salles que celle prévue dans le contra te contre l'exploitant qui loue des films sans étre en ordre avec l'ALS, liberté de la reprise des contrats par le nouvel acquéreur d'un cinéma, etc., etc. Pour faciliter la liquidation des conflits et, en général, de tout ce qui touche aux intérêts généraux des parties contractantes, on a prévu des séances régulières et communes des comités des deux associations ou de leur bureau (président et secrétaire). ties. Dans certains cas, les avis sont partagés

comités des deux associations ou de leur bureau (président et secrétaire).

A leur tour, MM. Martin et Brum expliquent que la commission qui étudie la nouvelle convention, comme aussi le Comité, sont convaincus que le principe d'une convention doit être maintenu; il est une sauvegarde évidente pour tout le monde. Les expériences faites avec la première convention serviront à améliorer la seconde qui, malgré quelques divergences de vues qui peuvent être encore aplanies par des concessions mutuelles, ne pourra pas être mise au point avant l'échéance de la convention actuelle. Aussi l'assemblée est-elle invitée à se prononcer sur deux question:

a) prolongation de la validité de la conven-

a) promagation de la valutée de la convention en cours pour une durée de six mois,
b) maintien du principe de la convention, avec mission au comité et à la commission d'étude d'activer leurs travaux pour élaborer les nou-

d'activer teurs travaux pour chaoorer les nou-veaux projets. La discussion qui suit prouva que l'assemblée fait entière confiance à son comité, car c'est à une très forte majorité qu'elle accepta les deux propositions ci-dessus.

J'associe les félicitations du «Schweizer Film Suisse > à ce très franc succès des dirigeants de l'ACSR, qui augure bien de l'avenir. Les temps sont durs pour tout le monde, même pour le ci-néma, et c'est une raison de plus de concentrer les efforts, de resserrer les rangs et de faire front unique pour batailler.

La revision des statuts portée à l'ordre du jour à été renvoyée à plus tard, car elle devra s'étendre à d'autres clauses, si la nouvelle convention est acceptée. On revisera tout ensemble.

La question de la limitation du nombre des cinémas, qui a fait l'objet d'une requête aux autoritées fédérales, n'a pas encore trouvé de solution. Le Comité n'en poursuivra pas moins ses démarches. Suisse » à ce très franc succès des dirigeants de

La convention avec la SACEM ne soulè

La convention avec la SACEM ne soulève pas de réclamation, ni la nouvelle ordonnance fédérale sur le repos hebdomadaire, qui prévoit que le jour de congé du personnel des cinémas permanents devra tomber au moins douze fois par an sur un dimanche ou un jour de fête.

L'assemblée procéda finalement à la réélection de son comité. Par acclamation, M. Martin a été confirmé dans ses fonctions de président, réélection qui consacre pour la troisième ou quatrième fois, si je ne fais erreur, l'estime dont est entouré son dévouement à la cause de l'ACSR. Les membres sortants — MM. Louviot, Brum, Lavanchy, Allenbach et Gerber — ont tous été réélus et M. Hoffmann, démissionnaire, a été remplacé par M. Mondez, de Genève.

La revision des comptes a été confiée, pour 1935, à MM. Warlet (Orbe) et Barbey (Rex, Genève), avec M. Jaquier (Palace, Lausanne) comme suppléant.

suppléant,

me suppléant.

Enfin, le secrétaire-caissier, M. Bech, dont on a déjà si souvent rappelé l'inlassable activité et le dévouement, a été unanimement réélu et gratifié d'un tangible témoignage d'estime.

A 17 h., tout était liquidé. La prochaine assemblée générale, qui devra statuer sur les projets définitifs de convention et de contrat-type, aura lieu à Lausanne, où je souhaite vivement enregistrer l'entente définitive entre l'ACSR et l'ALSR LE GLANEUR.

**HOHE SCHULE:** 

DÜSSELDORF: Apollo Theater: In 14 Tagen 47,845 Besucher. MÜNCHEN: Luitpold Lichtspiele: In den ersten 14 Tagen 25,922 Besucher, 4. Wo-che verlängert.

che verlangert.

HAMBURG: Schauburg: In den ersten

4 Wochen 7955 Besucher, 5. Woche
verlängert.
Etc. etc. Die beiden Seehunde Des faits précis !

10 semaines du GRAND JEU, à Genève

semaines du GRAND JEU, à Lausanne

commence son

3ème mois

> A GENÈVE ET A LAUSANNE

Les Films de qualité DFG

Distributeurs de Films S.A. Rue de la Confédération 10, GENÈVE

#### La question de l'entrée des enfants dans les cinémas

On lit dans la «Tribune de Genève» la lettre suivante si pleine de bon sens :

On lit dans la «Tribune de Genève» la lettre suivante si pleine de bon sens:

«Une loi qui mérite d'être examinée plus à fond est bien celle interdisant l'entrée des cinémas aux enfants de moins de seize ans. Dimanche, en matinée, l'entrée du Rialto a été refusée, en vertu de la loi, à une jeune fille accompagnée de parents, et pourtant le film qui était tourné, «Tartarin de Taraseon», n'a sûrement rien d'immoral et pourrait même être donné dans les écoles ; c'est un film amusant.

Certainement, il est des films que les enfants ne doivent pas voir, mais vraiment, la mesure prise dans certains cas est ridieule. Sans être anti-moraliste, il ne faut tout de même pas tomber dans des exagérations pareilles. Les parents soucieux de la moralité de leurs enfants ne leur permettront pas d'aller voir des spectacles qui ne sont pas pour eux, mais il est aussi certains films éducatifs que les enfants peuvent et devraient voir, ceux dont on peut tirer des enseingments pour l'avenir.

Qu'on laisse donc les enfants aller au cinéma accompagnés de leurs parents qui seuls peuvent juger si tel ou tel spectacle peut être vu. Que nos autorités interdisent l'entrée des cinémas à la jeunesse quand on tourne des films qui ne sont pas pour eux, neas pur eux qui seuls peuvent juger si tel ou tel spectacle peut être vu. Que nos autorités interdisent l'entrée des cinémas à la jeunesse quand on tourne des films qui ne sont pas pour eule, mais qu'on ne prenne pas des me-

nos autorites interdisent l'entrée des cinémas à la jeunesse quand on tourne des films qui ne sont pas pour elle, mais qu'on ne prenne pas des mesures vexantes et ridicules, comme c'est le cas ci-dessus. Je pense bien ne pas être le seul dans cette manière de voir.

Un père de famille, J. R. >

#### Au congrès littéraire et artistique de Caux

Le congrès international littéraire et artisti-Le congrès international littéraire et artisti-que qui vient de siéger à Caux, a clôturé ses importants travaux. Il a adopté plusieurs pro-positions qui seront soumises au congrès des gouvernements, l'an prochain à Bruxelles, dans le but de reviser la Convention d'union de Berne, qui date de 1883.

Il est intéressant de relever que l'Association

Il est intéressant de relever que l'Association internationale littéraire et artistique a été fon-dée par Victor Hugo en 1878. La cinématographie était représentée par MM. Charles Delac, président de la Chambre Syndica-le Française, Joseph Lang, secrétaire de l'Asso-ciation cinématographique suisse allemande et italienne, et Adrien Bech, secrétaire de l'Asso-ciation cinématographique suisse romande.

#### Le repos hebdomadaire dans les cinématographes

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'article 27 du règlement du 11 juin 1934 portant exécution de la loi fédérale sur le reposhebdomadaire, à la demande des groupements professionnels intéressés, a pris acte de ce que les travailleurs des cinématographes reçoivent chaque semaine un repos de 24 heures consécutives au moins; par dérogation à l'article 7, 3e alinéa de la loi fédérale, il suffit pour le personnel d'exploitation que le repos coïncide douze fois dans l'espace de l'année civile avec un dimanche ou un jour de fête officielle.

# Les Charbons .orraine



## Cielor Mirrolux Orlux

permettent d'obtenir

### L'ÉCLAIRAGE

Demandez les

Charbons "Lorraine"

le plus sûr, le plus souple, le plus puissant.

VENDEURS EXCLUSIFS:

Suisse alémanique et italienne :

M. HŒLZLE-HUGENTOBLER Wibistrasse 36, ZURICH

Suisse romande:

M. JAECKLÉ

Square des Fleurettes 20, LAUSANNE

Einige authentische Rekord-Besucherzahlen unserer beiden demnächst zur Uraufführung gelangenden Filme :

mit Rudolf Forster und Angela Salloker

### DIE BEIDEN SEEHUNDE

(Seine Hoheit der Dienstmann) mit Weiss Ferdl

BERLIN: Primus Palast: 100. Vorstellung erreicht. 2. Monat verlängert.
CHEMNIVZ: Regina Palast: In 14 Tagen 18.800 Besucher, 3. Woche verlängert.
LEIPZIG: U.T. Lichtspiele: In 7 Tagen 14.400 Besucher, 2. Woche verlängert.
MANNHEIM: Alhambra: 2. Woche verlängert. ETNA-FILM Co. A. - G. LUZERN